

Intitulé de l'UE	A.I.P. : préparation à l'épreuve intégrée
Section(s)	- (2 ECTS) Bachelier: assistant social MC

Responsable(s)	Heures	Période
Justine RENUART	25	Quad 2

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Méthodologie du travail de fin d'études	25h	Justine RENUART Louise BOUKO France BOUVEZ Dorian MEURIS


Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Méthodologie du travail de fin d'études : 10h de théorie, 13h d'exercices/laboratoires, 2h de séminaires

Langue d'enseignement
Méthodologie du travail de fin d'études : Français

Connaissances et compétences préalables
Techniques de communication

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes

Objectifs de développement durable
 <p>Education de qualité Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable. • 4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des

compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.



industrie, innovation et infrastructure

Objectif 9 Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

- 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.



Inégalités réduites

Objectif 10 Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

- 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.



Villes et communautés durables

Objectif 11 Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

- 11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.
- 11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.
- 11.b D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en oeuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en oeuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.



Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

- 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

Acquis d'apprentissage spécifiques

*Délimiter une problématique sociale ou un projet particulier.

*Effectuer une recherche documentaire et la référencer selon APA.

*S'engager dans un processus d'analyse et de réflexion qui s'appuie sur des savoirs de diverses disciplines, en articulation avec sa pratique professionnelle.

*Structurer un plan et rédiger correctement une introduction et une conclusion

Contenu de l'AA Méthodologie du travail de fin d'études

Pour l'aider dans sa démarche, un séminaire de préparation au TFE soutient l'étudiant, futur assistant. social.e à :

- mener une recherche documentaire pertinente et à la référencer selon les normes APA ;
- définir un sujet de TFE (au départ d'un thème) et une question de départ en lien avec sa pratique professionnelle (avec des sous-questions problématiques);
- établir un plan et à réfléchir aux contenus des différentes parties d'un TFE ;
- rédiger une bibliographie, une introduction et une conclusion de travail ;

Méthodes d'enseignement

Méthodologie du travail de fin d'études : cours magistral, travaux de groupes, approche interactive, approche avec TIC

Supports

Méthodologie du travail de fin d'études : notes de cours, notes d'exercices, powerpoint

Ressources bibliographiques de l'AA Méthodologie du travail de fin d'études

Rédaction des références bibliographiques selon les normes l'APA, janvier 2015, A. Spoiden et S. Patris
 Manuel de recherche en sciences sociales, L. Van Campenhout, J. Marquet, R. Quivy, édition Dunod, 2017
 Le Guide du Travail de Fin d'Etudes, Section Bachelier Assistant(e) social(e), B. Loir, M. Scalabrin, Edition annuelle

Références disponibles dans Le Guide du TFE pour :

- la remédiation en français
- la réalisation d'un TFE

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note globale à l'UE
Langue(s) d'évaluation	Français
Méthode d'évaluation	<p>L'évaluation de cette UE/AA est continue et permet de préparer l'étudiant à une dynamique pertinente et positive pour la réalisation de son TFE.</p> <p>L'implication personnelle de l'étudiant est fondamentale aux différentes séances d'exercices. C'est pourquoi, l'absence injustifiée est sanctionnée. En effet, les différentes séances d'exercices sont obligatoires.</p> <p>Une absence à l'une d'entre elles - non justifiée par certificat médical ou par un autre élément légalement opposable- est sanctionnée par le retrait de 2 points sur 20 au bilan total (en première session) et ce, pour chaque absence relevée.</p> <p>Si l'étudiant est absent à plus de deux séances d'exercices, de manière non justifiée par certificat médical ou par un autre élément légalement opposable, il se verra attribuer la note de 0/20 au bilan total (en première session).</p> <p>Il devra alors prendre contact avec les enseignantes responsables de l'UE et effectuer des travaux écrits distincts, à remettre en seconde session et présenter l'évaluation orale, en seconde session également.</p> <p>Par ailleurs, la prise des présences est systématique.</p> <p>Le bilan évaluatif de cette UE comprend diverses évaluations reposant sur les consignes suivantes :</p> <p><u>1. Recherche documentaire et normes APA (/6)</u></p>

A partir des éléments vus en séances (animées par D. Meuris et J. Renuart), les étudiants sont invités à trouver 6 sources variées et valides susceptibles de contenir des informations pertinentes sur base d'un thème soumis par les enseignants.

Les types de documents autorisés sont les suivants : Monographie ; Article de périodique ; Thèse/mémoire/TFE ; Site Internet ; Document audio-visuel ; Texte législatif.

Les sources sélectionnées doivent être reprises dans une bibliographie structurée et rédigée conformément aux règles vues au cours.

Ce travail, effectué en séance d'évaluation, sera noté sur base des règles méthodologiques suivantes :

- Qualité des sources sélectionnées et la pertinence des sources en fonction du sujet
- Structuration de la bibliographie et respect des règles de rédaction des sources bibliographiques
 - Fome générale du document d'évaluation (Arial 12 - classification des sources - NOM repris en haut du document d'évaluation - enregistrement du document au format PDF).

Le travail individuel sera déposé par l'étudiant sur e-campus (moodle), au terme de la séance d'évaluation.

2. De la thématique à la problématique (/12)

A partir des éléments vus en séances, les étudiants devront :

- Déterminer une thématique librement et justifier sa pertinence ;
- Chercher des institutions pouvant rencontrer cette thématique ;
- Préciser un sujet (en lien avec la thématique et le lieu de stage) et la formuler sous forme de question de départ ;
- Préciser 10 sous-questions, en lien avec le sujet ;

Il importe que l'étudiant dans le doute s'assure de la cohérence de sa démarche de recherche de sujet (et de la formulation de la question de départ) auprès des enseignantes (F. Bouvez et J. Renuart).

Ce travail sera évalué sur base du respect de consignes méthodologiques suivantes :

- Respect de la structure en « entonnoir » pour la définition du thème et du sujet ;
- Justification de l'intérêt du thème (avec référencement) ;
- Formulation d'une question de départ, rédigée de manière claire, précise et cohérente ;
- Pertinence des sous-questions, en lien avec le sujet ;

Ce travail individuel, dans sa formule définitive, doit comporter 5 pages max. (modèle remis par les enseignantes). Il est à remettre en format pdf sur e-campus (moodle) et au plus tard pour le 24 mai 2024.

3. Mettre de la réflexivité dans son TFE (/12)

Les enseignantes (L. Bouko, A-L. Favier et J. Renuart) vont soutenir les étudiants à comprendre la teneur de cette acception : mettre de la réflexivité dans son TFE.

A partir des éléments vus en séance, l'étudiant sera évalué oralement sur base du respect des consignes méthodologiques. Lors de cette épreuve, il est attendu de chaque étudiant de choisir une problématique sociale pour laquelle il a été (in) directement « acteur » en stage ou, à défaut de stage, qui concerne le futur métier.

A partir de cette problématique sociale, il est demandé :

1. De la mettre en contexte, ce qui implique :

De nommer clairement et précisément le cadre d'intervention qui met en valeur la problématique choisie ;

De présenter la problématique en lien avec un contenu théorique commenté et argumenté.

2. De la mettre en lien avec la pratique en service social, ce qui implique :

De situer la problématique dans une pratique institutionnelle de stage en y posant un regard réflexif sur le plan méthodologique et/ou déontologique.

A défaut de stage, de prendre contact avec une institution concernée par la problématique et d'interviewer les acteurs de terrain sur leurs pratiques pour permettre la mise en lien méthodologique/déontologique.

3. De partager son positionnement professionnel sur les intérêts et limites de la pratique dans la lutte contre cette problématique.

L'expression orale de l'étudiant (vocabulaire adapté, aisance et fluidité) sera également appréciée, lors de l'épreuve.

En cas d'échec, un feed-back explicatif sera transmis le jour de la consultation des copies. L'étudiant qui doit représenter cette AA doit impérativement s'y rendre pour connaître les modalités du travail de rattrapage (consignes de fond et de forme) ainsi que la date de remise du ou des travail/vaux en seconde session.

Report de note d'une année à l'autre pour l'AA réussie en cas d'échec à l'UE

Méthodologie du travail de fin d'études : **non**

Année académique : **2024 - 2025**